

## Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

### NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice 86

Quorum 77

Votants 85

Suffrages exprimés : 85

### DATE DE CONVOCATION

21 juillet 2020

### DATE D’AFFICHAGE

22 juillet 2020

## Séance du 29 juillet 2020

N°200729-51

L’an deux mil vingt, le 29 juillet à 18h40, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s’est réuni en séance ordinaire, à la salle Daniel Pierre, sise à Cany-Barville, sous la présidence de Monsieur Jérôme LHEUREUX, Président,

### Etaient présents :

Jean-François ALIGNY, David ANQUETIL, Laurent APPERCELLE, Pascal BAILLET, Xavier BATUT, Pierre BAZIN, Pierre-Luc BILLIEZ, Cathy BONS, Didier BOULLARD, André-Pierre BOURDON, Luc BRÉANT, Alexandra BUQUET, Philippe CABIN, Philippe CARREIN, Marie-Hélène CHANGARNIER, Christine CHANGEUX, Jean-Louis CHAUVENSY, Isabelle COMONT, Valérie CORCEL, Martine CORUBLE, Odile COUROYER, Joël DESCHAMPS, Jérôme DOUILLET, Marie-Louise DOULET, Jean-Claude DUBOC, Christophe DUBOSC, Philippe DUFOUR, Annie DUMENIL, Evelyne DUPUIS, Philippe ETIENNE, Jean-Marie FERMENT, Franck FOIRET, Stéphane FOLLIN, Gérard FOUCHÉ, Didier GASTON, Daniel GEORGES, Nicole GIBOURDEL, Laurent GODEFROY, Benjamin GORGIBUS, Françoise GUILLOT, Rémi HEROUARD, Patrice HOYÉ, Véronique IZABELLE, Pierre-Yves JEGAT, Hervé JOLLY, David LAMBION, Jean-Robert LANCHON, Barbara LANGE, Jacques LEBALLEUR, Antoine LECROQ, Magalie LEGRAS, Daniel LEGROS, Martine LE PAIH, Alain LEPREUX, Béatrice LEROND, Jérôme LHEUREUX, Sandrine LOSAY-ANNEBIQUE, Sophie MAUBANC, Sylvain MONNIER, Bruno NAZE, Jean-François OUVRY, Didier PEULVEY, Luc POLINSKI, Benjamin REGENT, Jean-Paul RENAUX, Robert ROUSSEL, Marc ROUSSELIN, Maryvonne SCHILD, Daniel SEIGNEUR, Yves TASSE, Jean-Pierre THÉVENOT, Bruno THUNE, Patrick TRENDIA, Pascal VANIER, Patrick VICTOR, René VIMONT

### Etaient absents excusés avec pouvoir :

Emmanuel BOUST a donné pouvoir à Jérôme LHEUREUX  
Lydie BRETTE a donné pouvoir à Benjamin GORGIBUS  
Jean-François BUREL a donné pouvoir à Isabelle COMONT  
Bertrand CARPENTIER a donné pouvoir à Xavier BATUT  
Raphaël DISTANTE a donné pouvoir à Jérôme LHEUREUX  
Pascal LARGILLET a donné pouvoir à Nicole GIBOURDEL  
Valérie MORSALINNE a donné pouvoir à Jean-François ALIGNY  
Eric SIMON a donné pouvoir à Franck FOIRET

### Etait absent représenté par son suppléant :

Gérard COLIN représenté par Yves GREGOIRE

### Etait absent :

Patrice FAUCON

Conformément aux articles L.5211-1 et L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Pierre BAZIN a été élu secrétaire de séance.

\*\_\*\_\*\_\*

### **Objet :**

**FINANCES –Délégation Eau - Modification n°3 de l’AP/CP EA12017001 relative à l’opération de programmation de renouvellement des réseaux d’eau potable 2018-2020 N°51**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.5211-1 à L.5211-4,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 20 septembre 2017 relatif aux statuts de la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre,

Vu l'ordonnance n°2005-1026 du 26 août 2005 relative à la simplification et à l'amélioration des règles budgétaires et comptables applicables aux collectivités territoriales qui autorise la programmation pluriannuelle des opérations d'investissement,

Considérant que la réalisation des travaux relatifs aux opérations de renouvellement des canalisations d'eau potable de Butot Venesville et de Drosay nécessite une réévaluation financière à la hausse du montant des travaux,

Considérant que l'accroissement de l'enveloppe financière est à mettre en lien avec des imprévus de chantiers qui ne pouvaient pas être anticipés en amont de l'opération de renouvellement (positionnement de la canalisation, imprécision des branchements, etc...),

Considérant qu'il convient de réévaluer le montant de l'AP/CP de 35 000 € et de le porter à 1 625 000 € TTC en lieu et place des 1 590 000 € TTC,

**Le Conseil Communautaire,  
après avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,**

- **accepte la modification n°3 de l'AP/CP n°EA12017001 d'un montant global de 1 625 000 € TTC (voir tableau ci-dessous),**
- **accepte l'ouverture des crédits de paiement correspondants suivant l'échéancier prévisionnel mentionné dans le tableau ci-dessous,**
- **autorise le report automatique des crédits de paiement non utilisés en fin d'année sur l'exercice suivant.**

**BUDGET :** DELEGATION EAU  
**Désignation :** OPERATION DE PROGRAMMATION DE RENOUELEMENT DES RESEAUX D'EAU POTABLE 2018-2020  
**N° AP/CP :** EA12017001  
**N° Opération :** 05201701  
**Gestionnaire de crédits :** EAS

Montant global du programme	Initial 2017	Modification n°1	Modification n°2	Modification n°3
	1 590 000.00 €	1 590 000.00 €	1 590 000.00 €	1 625 000.00 €

**Création :** non  
**Modification :** oui  
**N° de la modification :** 3

DEPENSES	Chapitre budgétaire ou opération	Crédits de paiement TTC					
		Crédits de paiement liquidés au 1er Janvier 2020	2020		2021		TOTAL
			CP prévisionnel	Modification n°1	CP prévisionnel	Modification n°1	Crédit de paiement
Travaux et maîtrise d'oeuvre	05201701	450 344.38 €	650 000.00 €	35 000.00 €	489 655.62 €	0.00 €	1 625 000.00 €
<b>TOTAL AP</b>		<b>450 344.38 €</b>	<b>650 000.00 €</b>	<b>35 000.00 €</b>	<b>489 655.62 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>1 625 000.00 €</b>

RECETTES	Article ou chapitre budgétaire	Recettes TTC					
		2020	2020		2021		TOTAL
		Recettes prévisionnelles au 1er Janvier 2020	Recettes prévisionnelles	Modification n°1	Recettes prévisionnelles	Modification n°1	Recettes prévisionnelles
FCTVA (estimatif)	10222	73 874.49 €	106 626.00 €	5 741.40 €	80 323.11 €	0.00 €	266 565.00 €
Subvention	13	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Emprunts	16	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Autofinancement		376 469.89 €	543 374.00 €	29 258.80 €	409 332.51 €	0.00 €	1 358 435.00 €
<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>450 344.38 €</b>	<b>650 000.00 €</b>	<b>35 000.00 €</b>	<b>489 655.62 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>1 625 000.00 €</b>

Pour extrait certifié conforme,  
ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits,



Le Président,

Jérôme LHEUREUX

Conformément aux dispositions du Code de Justice administrative, le Tribunal Administratif de Rouen (93-53 Avenue Gustave Flaubert à ROUEN (76000)), peut-être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant le délai de deux mois commençant à compter de sa notification ou de sa publication. Dans le même délai, un recours gracieux peut-être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale,
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant le délai de 2 mois.

Vu la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982 modifiant et complétant la loi n° 82-213 du 2 mars 1982,  
Le Président atteste que la délibération du Conseil Communautaire n° 51... - Séance du 29/07/2020 est exécutoire.

Date de réception en Sous-Préfecture :  
Date de publication : 06/08/2020 Le Président,

Accusé de réception en préfecture  
076-200069839-20200729-200729-51-DE  
Date de télétransmission : 06/08/2020  
Date de réception préfecture : 06/08/2020



